

Le 20 octobre 2011, Vous élevez le Comité Technique Local



Pour la première fois, le 20 octobre 2011, vous êtes appelés à élire directement vos représentants au CTL : le Comité Technique Local.

Cette nouvelle instance de dialogue social, composée en majorité de représentants du personnel, aura plusieurs champs de compétence qui concernent votre quotidien professionnel : organisation et fonctionnement des services, évolutions des technologies et des méthodes de travail, formation professionnelle, budget et gestion des emplois.



Compte rendu du GT Informatique du 4 février 2011 : L'Administration avance à tous petits pas sur les DISI

La Délégation FO comprend cinq informaticiens en fonction dans la sous-unité de direction des Services Informatiques (DSI) dirigée par le Directeur Régional Adjoint à Tunis à l'occasion de la dernière élection générale.

Les quatre autres organisations syndicales représentatives (CGT, CFE-CGC, FO, UGTA) ont été représentées dans les travaux de la sous-unité de direction des Services Informatiques (DSI).

Pour l'Administration, les débats étaient dirigés par Philippe BARRAL, Directeur Régional Adjoint à Tunis, sous la présidence de M. Mohamed EL KHAYAT, Directeur Régional Adjoint à Tunis, chef de service des Services Informatiques (DSI).

Avant l'ouverture des débats, le Directeur Régional Adjoint à Tunis a souligné l'importance de la participation de tous les personnels concernés par le projet de loi de refonte de l'Administration (DLRA) et de l'impact de ce projet de loi sur les conditions de travail et de l'emploi.

Le Directeur Régional Adjoint à Tunis a souligné l'importance de la participation de tous les personnels concernés par le projet de loi de refonte de l'Administration (DLRA) et de l'impact de ce projet de loi sur les conditions de travail et de l'emploi.

Des positions claires sur les sujets qui concernent tous les salariés

FO et les retraites

Parce qu'une actualité chasse l'autre, le conflit sur les retraites de 2010 commence à s'estomper dans l'inconscient collectif. Pourtant, la loi votée en urgence le 9 novembre 2010 s'applique effectivement depuis le 1^{er} juillet 2011. De nombreux collègues en voient aujourd'hui les effets néfastes puisque, obligés de reculer la date de leur départ à la retraite; cela influe sur leurs conditions de vie au travail.

ILS SONT OBSTINÉS? ON EST DÉTERMINÉS!

BLOQUER
La régression

62 ans? **C'EST NON!** pour FO

Toutes et tous dans les manifestations **SAMEDI 16 OCTOBRE RETRAIT** du projet gouvernemental

Pour le droit à la retraite à 60 ans sans allongement de la durée de cotisation 40 ANS, C'EST DÉJÀ TROP !

D'ores et déjà, le conditionnement de l'opinion publique recommande pour reparrer d'allongement de la durée de cotisations puisque le gouvernement savait pertinemment que ces mesures iniques, car uniquement supportées par les salariés, seraient insuffisantes.

La Confédération Force Ouvrière, qui seule, avait demandé le retrait du projet de loi initial, constate que son analyse sur ce texte « socialement injuste et économiquement inefficace » s'avère malheureusement juste.

FO et le Service Public

FO, 2^{ème} force syndicale dans la Fonction Publique d'Etat et dans l'ensemble des 3 fonctions publiques (élections 2007).

Dans une période où tous les services publics subissent des restructurations et des suppressions de postes, de moyens et d'effectifs, la brutalité incroyable de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) déstabilise les personnels publics. Outre le stress ainsi généré et ses conséquences immédiates en drames humains, ces mesures détruisent les valeurs intrinsèques de l'engagement des agents publics et font baisser la confiance dans les fondements de la République.



Compte rendu du GT Informatique du 24 mai 2011: DISI et Assistance (non conclusifs) plus D3CE

Le GT était présidé par M. Philippe BARRAL, Directeur Adjoint à Tunis, sous la présidence de M. Mohamed EL KHAYAT, Directeur Régional Adjoint à Tunis, chef de service des Services Informatiques (DSI).

Avant l'ouverture des débats, le Directeur Régional Adjoint à Tunis a souligné l'importance de la participation de tous les personnels concernés par le projet de loi de refonte de l'Administration (DLRA) et de l'impact de ce projet de loi sur les conditions de travail et de l'emploi.

Le Directeur Régional Adjoint à Tunis a souligné l'importance de la participation de tous les personnels concernés par le projet de loi de refonte de l'Administration (DLRA) et de l'impact de ce projet de loi sur les conditions de travail et de l'emploi.

FO défend et promet le service public permettant l'organisation collective de la satisfaction des besoins sociaux.

Les valeurs républicaines d'égalité, de liberté, de fraternité, de laïcité impliquent que la fonction publique et ses personnels ne soient pas soumis à des pressions politiques ou mercantiles, à des lobbies, ni à des intérêts contraires à l'intérêt général.

Dans un contexte

où les agents de la DGFIP sont confrontés aux effets directs ou indirects de la fusion, à la poursuite des suppressions aveugles d'emplois et à la dégradation des conditions de travail, la présence d'un syndicat F.O. libre et indépendant a permis de revenir constamment sur les questions fondamentales dans toutes les discussions avec la Direction.



Compte rendu du CTC du 29 mars 2011: un coup pour rien dans la mise en place des DISI !

Le CTC était présidé par M. Philippe BARRAL, Directeur Régional Adjoint à Tunis, sous la présidence de M. Mohamed EL KHAYAT, Directeur Régional Adjoint à Tunis, chef de service des Services Informatiques (DSI).

Avant l'ouverture des débats, le Directeur Régional Adjoint à Tunis a souligné l'importance de la participation de tous les personnels concernés par le projet de loi de refonte de l'Administration (DLRA) et de l'impact de ce projet de loi sur les conditions de travail et de l'emploi.

Le Directeur Régional Adjoint à Tunis a souligné l'importance de la participation de tous les personnels concernés par le projet de loi de refonte de l'Administration (DLRA) et de l'impact de ce projet de loi sur les conditions de travail et de l'emploi.

FO DGFIP revendique qu'à tous les niveaux (développement, maintenance, mise en oeuvre des systèmes d'exploitation, acquisition des données, exploitation, éditique, télécommunications - réseaux et assistances des utilisateurs et usagers), les informaticiens de la DGFIP doivent garder la maîtrise totale de l'informatique de la Direction Générale.

Pour FO, représenter les personnels cela signifie porter clairement des revendications de progrès en matière d'emplois, d'exercice des missions, de conditions de travail et de rémunérations.

Parce que nous sommes une organisation confédérée, le discours que nous portons auprès de la Direction Locale est relayé par notre Syndicat National auprès du Directeur Général à Paris, par notre Fédération des Finances auprès de la ministre et par notre Confédération au plus haut niveau de l'Etat.

Avec FO-DGFIP, le 20 octobre 2011, vous défendez VOS droits.



20 OCTOBRE

VOTEZ FO le syndicat qu'il vous faut FO !

FO défend la neutralité, l'impartialité et l'indépendance de la fonction publique, élément essentiel des valeurs de la République.

VOTEZ pour les candidats **FO - DGFIP**



- | | | |
|----|-------------------|----------------------------|
| 1 | Yves BABONNEAU | ESI Nantes
Marsauderies |
| 2 | Michel GILLARD | ESI 49 |
| 3 | Didier PRIOUL | ESI 35 |
| 4 | Jérôme LETHEUIL | ESI 37 |
| 5 | J-William LE BOUC | ESI Nantes
Lotz Cossé |
| 6 | Thomas AZZOLA | ESI Nantes
Marsauderies |
| 7 | Georges RENARD | ESI 35 |
| 8 | Nathalie OLIVIER | ESI 37 |
| 9 | Jérôme LAMOULIE | ESI Nantes
Marsauderies |
| 10 | J-Pierre MALAGNAC | ESI 37 |

VOTRE VOIX A DE L'IMPORTANT !

Pour nous contacter

F.O.-DGFIP DISI Ouest
4, Quai de Versailles BP 93503
44035 NANTES cedex 1
Tel . 02 40 20 76 56



Vous pouvez également retrouver toute l'inFORMATION sur notre site web national : <http://www.fo-dgfip.fr/> (et notamment les revendications de FO DGFIP en matière d'informatique)

***Attention :** Ceci n'est pas un bulletin de vote. Par ailleurs, les ratures ou panachages entraîneront la nullité de votre bulletin de vote.*

**20 OCTOBRE
JE VOTE FO!**

**JE
NOUS
TOUS FO!**